

État et Constitution

1. **Parmi les sources du droit constitutionnel français, on trouve :**
 - a. la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
 - b. les lois organiques
 - c. la Convention européenne des droits de l'homme
 - d. la jurisprudence constitutionnelle
2. **L'État a une origine contractuelle :**
 - a. pour Hauriou
 - b. pour Hegel
 - c. pour Hobbes
 - d. pour Locke
 - e. pour Rousseau
3. **Lequel de ces éléments n'est pas constitutif d'un État ?**
 - a. l'autorité judiciaire
 - b. la population
 - c. la souveraineté
 - d. le territoire
4. **L'État de droit est l'une des formes de l'État.**
 - a. vrai b. faux
5. **L'État unitaire peut être décentralisé.**
 - a. vrai b. faux
6. **L'État régional :**
 - a. respecte l'unicité de l'État
 - b. repose sur le principe de la pleine participation des collectivités régionales au pouvoir étatique
 - c. accorde une totale autonomie aux collectivités régionales

7. **Les principes du fédéralisme reposent sur :**
- a. la participation des États à la législation
 - b. le principe d'autonomie
 - c. la superposition de deux ordres juridiques
8. **La Constitution a pour objet :**
- a. l'organisation des pouvoirs publics
 - b. l'organisation des consultations électorales
 - c. l'établissement d'une justice constitutionnelle
9. **Le critère matériel de la Constitution vise :**
- a. son contenu
 - b. sa forme
10. **Une Constitution souple implique :**
- a. la confusion des pouvoirs constituant et législatif
 - b. une procédure spéciale de révision constitutionnelle
11. **Le pouvoir constituant dérivé :**
- a. prépare l'intervention du pouvoir constituant originaire
 - b. propose périodiquement des réformes constitutionnelles
 - c. intervient pour amender la Constitution
12. **Le principe de constitutionnalité implique :**
- a. la suprématie de la loi
 - b. une Constitution écrite
 - c. l'existence d'une justice constitutionnelle
13. **Une convention de la Constitution est :**
- a. une coutume
 - b. un contrat constitutionnel
 - c. une règle non écrite
 - d. une règle juridiquement sanctionnée

14. **Les deux modèles de justice constitutionnelle sont :**
- a. le modèle américain
 - b. le modèle anglais
 - c. le modèle européen
15. **Le contrôle juridictionnel de constitutionnalité diffus est exercé :**
- a. par n'importe quel tribunal
 - b. par une Cour constitutionnelle
 - c. uniquement par les Cours supérieures d'un État
16. **Le contrôle de constitutionnalité *a priori* :**
- a. intervient dès la préparation d'un projet de loi
 - b. se situe entre l'adoption et la promulgation de la loi
 - c. est un contrôle par voie d'action
17. **Le contrôle de constitutionnalité abstrait :**
- a. est une confrontation entre deux normes
 - b. suppose la résolution d'un litige entre particuliers
18. **En général, les juges constitutionnels sont désignés par :**
- a. les autorités politiques
 - b. les autorités judiciaires
 - c. les autorités administratives
 - d. un collège de grands électeurs
19. **Les principaux contentieux constitutionnels (communs aux systèmes consacrant l'existence d'une justice constitutionnelle) sont :**
- a. le contrôle des consultations électorales
 - b. le contrôle de la répartition des compétences des organes de l'État
 - c. le contentieux des droits fondamentaux
20. **Le juge constitutionnel a toujours le dernier mot.**
- a. vrai
 - b. faux

21. L'exception d'inconstitutionnalité :

- a. est ouverte aux seuls citoyens
- b. est ouverte aux justiciables
- c. se présente toujours sous la forme d'une question préjudicielle

Souveraineté et séparation des pouvoirs

22. Le principe de la souveraineté nationale est énoncé par :
- a. la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
 - b. la Constitution du 24 juin 1793
 - c. tous les textes constitutionnels français
23. L'(es) implication(s) de la souveraineté nationale est (sont) :
- a. le régime représentatif
 - b. le suffrage universel
 - c. le mandat impératif
24. Les techniques de démocratie directe sont :
- a. la révocation populaire
 - b. le veto populaire
 - c. l'initiative législative populaire
 - d. le référendum
25. Le principe de la séparation des pouvoirs trouve son origine dans l'histoire constitutionnelle britannique.
- a. vrai
 - b. faux
26. Pour Montesquieu, la fonction de juger est nulle et invisible.
- a. vrai
 - b. faux
27. La doctrine des « checks and balances » recherche :
- a. l'équilibre des pouvoirs
 - b. la limitation réciproque des pouvoirs
 - c. la préservation de la liberté des individus

- 28. L'objet de la séparation des pouvoirs est de :**
- a. garantir les libertés
 - b. prévenir les crises ministérielles
 - c. assurer le contrôle du gouvernement
- 29. Il existe plusieurs modèles de séparation des pouvoirs.**
- a. vrai b. faux
- 30. La séparation souple des pouvoirs est associée :**
- a. au régime présidentiel
 - b. au régime parlementaire
 - c. au régime d'assemblée
- 31. Le parlementarisme dualiste :**
- a. repose sur une double responsabilité du gouvernement
 - b. désigne un système instituant le bicamérisme
 - c. traduit une structure bicéphale du pouvoir exécutif
- 32. Quelles sont les caractéristiques du régime présidentiel ?**
- a. un chef de l'État élu au suffrage universel
 - b. une totale indépendance organique des pouvoirs
 - c. une totale spécialisation des pouvoirs
 - d. un exécutif monocéphale
 - e. un Parlement subordonné aux volontés exécutives

Démocratie

- 33. Le suffrage universel fut pleinement consacré par :**
- a. la Constitution du 13 décembre 1799
 - b. le décret du 5 mars 1848
 - c. l'ordonnance du 21 avril 1944
- 34. Le suffrage restreint recouvre :**
- a. le suffrage censitaire
 - b. le suffrage capacitaire
 - c. le suffrage indirect
- 35. L'égalité de suffrage implique :**
- a. l'égalité des électeurs
 - b. l'égalité des élus
 - c. l'égale représentation des populations
- 36. L'électorat définit :**
- a. l'aptitude à voter
 - b. l'aptitude à se présenter à une élection
- 37. Quelles sont les conditions d'exercice du droit de vote ?**
- a. la nationalité
 - b. l'âge
 - c. la capacité
- 38. Le scrutin majoritaire peut être :**
- a. à un tour et uninominal
 - b. à un tour et plurinominal
 - c. à deux tours et uninominal
 - d. à deux tours et plurinominal

39. **Le système d'Hondt est :**
- a. une modalité de répartition des sièges à la proportionnelle
 - b. une élection à plusieurs degrés
 - c. l'équivalent d'un scrutin
40. **Quel adage s'applique au scrutin majoritaire à deux tours ?**
- a. « au premier tour on choisit, au second on élimine »
 - b. « au premier tour on élimine, au second on choisit »
41. **Les modes de scrutin :**
- a. combinent le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle
 - b. combinent les scrutins à deux tours et de liste
 - c. assurent la parité hommes-femmes
 - d. s'appliquent aux élections locales françaises
42. **En France, le référendum :**
- a. est d'initiative populaire
 - b. est d'initiative parlementaire
 - c. est d'initiative présidentielle
 - d. porte sur tous les sujets
43. **Quelle est la nature du contentieux électoral ?**
- a. politique
 - b. juridictionnel